

**République Islamique de Mauritanie**

**Honneur - Fraternité – Justice**

**Ministère du Développement Rural  
et de l'Environnement**

**Direction de l'Environnement et  
de l'Aménagement Rural**

*Projet Biodiversité/Coordination de Stratégie  
Et de Plan d'Action National Biodiversité NBSAP*

**PREMIER RAPPORT NATIONAL DE MAURITANIE  
POUR LA CONVENTION SUR LA BIODIVERSITE  
BIOLOGIQUE**

*Rapport Définitif*

**AOUT 1999**

## TABLE DES MATIERES

### Résumé

#### I. Introduction

1. Portait de la Biodiversité en Mauritanie
2. Biodiversité et Biosécurité

#### II. L'établissement de la Monographie Nationale

1. Contexte et réalisation
2. Contenu et Perspective.

#### III. Grand défis et mise en œuvre de la Convention en Mauritanie.

1. Mise en œuvre de la Convention
2. Etablissement de la Stratégie Nationale
3. Amélioration des capacités des Mauritaniens à intégrer les considérations de la Biodiversité à leur prise de décision.

- a) Améliorer la connaissance sur la Biodiversité mauritanienne.
- b) Améliorer les inventaires biologiques.
  - Inventaire de la flore.
  - Inventaire de la faune terrestre.
- c) Améliorer les inventaires de la Biodiversité Agricole
  - Inventaire des races élevées.
  - Inventaire des végétaux cultivés.
- d) Améliorer les inventaires de la biodiversité marine et côtière.
  - Inventaire des espèces animales (marines et côtières).
  - Inventaire des espèces végétales (marines et côtières).
- e) Améliorer les inventaires de la biodiversité des eaux douces.
  - Inventaire de la flore des eaux douces.
  - Inventaire des poissons et des animaux des eaux douces.
  - Inventaire des oiseaux.

#### 4. Intégrer la biodiversité aux programmes sectoriels.

- a) Biodiversité et foresterie
- b) Biodiversité et gestion de la pêche.
- c) Biodiversité et utilisation des terres.
- d) Biodiversité et exploitation minière.
- e) Biodiversité et conservation in - situ et ex - situ.

#### 5. Amélioration de la gestion et de la diffusion et de l'information.

- a) Valoriser les connaissances traditionnelles.
- b) Etablir un programme de formation - éducation - sensibilisation.
- c) Appliquer des lois et des mesures incitatives.
  - Rehausser la valeur économique liée à la biodiversité.
  - Mesures incitatives économiques et sociales.
  - Lois.
  - Evaluation environnementale.

## RESUME

La Mauritanie, avec une superficie de 1.030.000 km<sup>2</sup>, est divisée administrativement en 13 Wilayas (Régions), subdivisées à leur tour en 53 Moughataa (Départements) et 250 Communes. Ces deux dernières décennies, le pays a vécu une sécheresse implacable et persistante, qui a détruit les ressources biologiques et entraîné un bouleversement dans les modes de gestion et d'occupation de l'espace.

La pluviométrie a baissé de 30 à 60% selon les zones agroécologiques et l'isohyète 150 mm est venue s'installer à l'emplacement de l'isohyète 200 mm.

La Biodiversité en Mauritanie subit les actions conjuguées de l'homme et du climat, qui provoquent l'appauvrissement, voire la disparition de certaines ressources animales et végétales; ce qui hypothèque dangereusement l'avenir.

Malgré les résultats insuffisants et aléatoires consécutifs aux efforts fournis par le Gouvernement, les Autorités Nationales, conscientes du danger qui guette le patrimoine biologique naturel du pays, ont adhéré à la Convention sur la diversité biologique de Juin 1992, qui a été ratifiée par le pays le 16 Août 1996.

C'est dans ce cadre et conformément à l'article 26 de la Convention sur la diversité biologique et à la décision 11/17 de la 1<sup>er</sup> Conférence des Parties de Nassau 1994, que la Mauritanie a entrepris l'élaboration de son premier Rapport National grâce à l'appui financier et technique du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

La Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural est l'Agence Nationale d'Exécution du Projet "Biodiversité" NBSAP - GF/1200 - 96 -95 qui sert d'organe de Pilotage des travaux visant l'exécution de la Convention.

La responsabilité de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique est partagée entre les divers ensembles de la société mauritanienne, avec toutefois une grande part de responsabilité à l'Etat vue sa complexité et son importance pour les mauritaniens. En effet, les autorités adoptent des lois en vue de protéger et conserver l'environnement, facilitent et mettent au point des politiques publiques et appuient les programmes d'éducation et de sensibilisation du public.

En Mauritanie, le devoir de responsabilité partagée entre les différentes actions relatives à la biodiversité a abouti à l'élaboration de la Stratégie et du Plan d'Action National en matière de diversité biologique.

C'est l'adhésion à cet esprit qui a fait qu'une équipe pluridisciplinaire (experts nationaux de différentes institutions nationales), a été constituée pour réaliser les études thématiques de la Monographie Nationale et appuyer la coordination dans tout le processus de formulation de la Stratégie du Plan d'Action, un comité de pilotage (CP) a été constitué. Son rôle est d'orienter et de valider les options stratégiques formulées dans les documents du Rapport National. Les projets et programmes de développement des ressources naturelles et les autres acteurs (Société Civile, Organismes socioprofessionnels, ONG, projets et programmes de développement des ressources naturelles renouvelables) ont été associés.

Le lancement officiel de l'élaboration du Rapport National en Avril 1998 eut lieu lors d'un "Atelier National de Formation et de Sensibilisation sur la Diversité Biologique". La deuxième phase du processus fut l'établissement de la Monographie Nationale qui a permis de cerner les principales causes de la perte d'une partie de la diversité biologique.

L'établissement de la Stratégie et du Plan d'Action constitue la dernière phase. La Stratégie mauritanienne sur la biodiversité a été élaborée pour orienter la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique et constitue un cadre national qui adapte la Convention au contexte national tout en offrant à chaque compétence la possibilité de déterminer ses propres priorités et initiatives en collaboration avec d'autres.

C'est à travers ces mesures nationales concertées que les menaces qui pèsent sur nos ressources et notre diversité biologiques pourront être levées.

## I-INTRODUCTION

### 1. Portrait de la biodiversité en Mauritanie.

En Mauritanie, les ressources biologiques sont très importantes pour les populations, en ce sens que, de leur exploitation durable, dépend la survie des populations qui en tirent nourriture et revenu.

Les zones marines et côtières mauritaniennes présentent sur le plan écologique un grand intérêt tant au niveau faunistique que floristique. Ce sont des zones de contact entre espèces à affinité tropicale et tempérée.

Les ressources marines et côtières mauritaniennes très diversifiées, constituent la principale source de devises du pays (plus de 50% des recettes en devises proviennent du secteur).

Toutefois, les ressources sont soumises à plusieurs menaces : surexploitation des principales espèces recherchées, incursions illégales des flottilles dans les zones interdites, utilisation d'engins prohibés et concurrence entre pêche artisanale et industrielle.

Les déversements industriels, les rejets d'eaux usées et les activités de transport maritime sont les principales pollutions qui affectent l'environnement marin.

La biodiversité terrestre mauritanienne, secouée par des conditions climatiques difficiles (précipitations rares et faibles), a vu son couvert végétal détruit, voire même une disparition des biotopes et des espèces de faune sauvages.

Autrefois connue pour sa diversité et sa richesse, la faune était représentée par : l'Oryx, le Damalisque, l'Eléphant, le Lion, l'Addax, la Panthère, l'Autruche, l'Outarde, etc.

La flore était aussi variée et amplement représentée par des peuplements de : *Acacia nilotica*, *Acacia senegal*, *Adansonia digitata*, *Combretum glutinosa*, *Sclerocarya birrea*, *Ziziphus mauritiaca*, ect.

La distribution de la flore en Mauritanie (région Saharo - sahélienne), dépend essentiellement des conditions édapho-climatiques et géomorphologiques. C'est pourquoi on peut remarquer une formation végétale qui est en général bien fournie au sud et qui se dégrade au fur et à mesure qu'on avance vers le Nord.

Les principales menaces qui pèsent sur la flore en Mauritanie sont : la sécheresse, les vents de sable, l'exploitation du bois, le défrichement, les feux de brousse, la pression de l'homme et de son cheptel.

La conservation, ne peut être qu'une conséquence de la gestion des composantes flore-faune qui doit prendre en compte l'intérêt particulier de la satisfaction des besoins des populations.

La biodiversité agricole, se caractérise par un type d'élevage extensif qui rend difficile l'appréhension des effectifs et les paramètres zootechniques et une agrobiodiversité composée essentiellement de céréales, des cultures maraîchères et oasiennes.

Le cheptel mauritanien est très important en nombre : 1.312.000 camelins, 1.137.000 bovins, 10.332.000 ovins et caprins. Les productions sont également importantes : 400.000 tonnes de lait par an (soit environ 0,5 kg par personne et par jour) et 70.000 tonnes de viande (soit environ 35 kg par personne et par an).

Les principales races élevées en Mauritanie ont des aptitudes très faibles et une amélioration de la production doit être envisagée afin de répondre aux besoins des éleveurs.

Le pays est un centre de diversification et de domestication de plusieurs espèces cultivées Sorgho, le mil penicillaire, le riz africain, les maïs, le blé, l'orge, le niébé et les espèces sauvages apparentées.

Le taux d'appauvrissement de la diversité biologique demeure inconnu, car aucun inventaire global du patrimoine actuel n'a été dressé.

La biodiversité des eaux douces se caractérise par des écosystèmes d'une très grande valeur au plan de la nature et des espèces sauvages. L'utilisation multifonctionnelle des ressources des zones humides permet, dans une certaine mesure, de réduire les risques de famine et autres conséquences de la sécheresse.

L'accroissement de la population et du cheptel, a entraîné une accélération de la pression sur les ressources des zones humides et donc une baisse de la productivité des pâturages, des zones de pêche, de l'agriculture et des zones d'accueil de la faune sauvage.

La gestion in situ est réalisée dans les aires protégées, alors que la conservation ex situ intéresse l'introduction de nouvelles espèces ou la réintroduction d'espèces menacées d'extinction et à la limite l'élevage, en captivité pour les animaux sauvages qu'on estime devoir réintroduire dans leur habitat.

Parmi les facteurs socio-économiques qui affectent positivement ou négativement la diversité biologique, en dehors des menaces naturelles, nous retiendrons sans être exhaustif, certaines activités socio-économiques telles les transports, le tourisme, le commerce et l'industrie dont l'action peut affecter la biodiversité.

## **2. Biodiversité et Biosécurité.**

Grâce à le génie génétique, les biotechnologies cherchent à augmenter la production, la productivité et à améliorer la qualité et l'efficacité des produits utilisés dans le domaine de l'agriculture de l'agro-alimentaire, l'élevage, la santé animale, la médecine humaine, la dépollution, etc.

Les manipulations génétiques des espèces, pour des raisons essentiellement économiques, ne sont pas sans danger pour la santé humaine, animale et pour l'environnement.

Peu développées en Mauritanie, les biotechnologies ont connu depuis peu un léger développement grâce aux entrepreneurs privés œuvrant dans l'industrie laitière, la riziculture et l'aviculture.

Au niveau national, les institutions dont relève la biotechnologie sont : la Direction de la Recherche de la Formation et de la Vulgarisation (DRFV), le Centre National de Recherche et des Etudes Vétérinaire et d'Elevage (CNERV), le Centre National de Recherche Océanographique et des Pêches (CNROP), le CNRADA, etc.

La biosécurité qui prévoit les risques biotechnologiques, contrôle les introductions d'espèces ou de gènes dans des milieux qui leurs sont étrangers est, à l'image de la biotechnologie, très peu développée en Mauritanie. Elle ne couvre pas tous les départements concernés et souffre d'un manque de cadres, de moyens, de sensibilisation et de formation.

## II. L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONOGRAPHIE NATIONALE

### 1. Contexte et réalisation.

Désertique au Nord, avec un climat saharien couvrant 810.000 km<sup>2</sup>, ce qui correspond à 78% de la superficie du territoire, et sahélien au Sud, le climat mauritanien se caractérise par une régression continue des précipitations, qui connaissent de grandes variations inter-annuelles se traduisant par d'importants écarts qui peuvent dépasser 80% du déficit par rapport à la normale.

Le pays est donc prédisposé à la dégradation de ses ressources vues ses conditions climatiques coercitives et aléatoires. Le maximum de température enregistrée se situe au dessus de 40° C, "l'hiver" est doux et les hivernages sont très courts. Morphologiquement, la Mauritanie se caractérise par des plaines, des massifs montagneux dont les attitudes varient de 400 à 800 mètres et des étendues désertiques dont la principale est la Majabat- El Koubra à base de dunes vives et des buttes témoins.

Le réseau hydraulique du pays est endoreïque dans son ensemble, excepté le fleuve Sénégal et ses affluents. D'importantes et inégales nappes aquifères constituent les eaux souterraines et les ressources pédologiques sont soumises aux contraintes pluviométriques (déficit hydrique) et à la disparition progressive du couvert végétal.

La population mauritanienne, par un taux d'accroissement de 2,9% est estimée, en 1997, à environ 2.421.000 habitants.

Le PIB par habitant est de 480 \$ (60.000 UM). Le secteur rural contribue à hauteur de 20% au PIB et emploie 55% de la population active, tandis que le secteur secondaire et tertiaire, emploient respectivement 10 et 34% de cette dernière.

Face à une économie marquée par un clivage entre les secteurs traditionnel (à forte main d'œuvre) et moderne capitalistique tributaire des importations, les pouvoirs publics ont mis en œuvre une stratégie visant à réduire les déséquilibres macro-économiques et à éliminer les contraintes structurelles qui freinent la croissance économique.

Du point de vue agroécologique, la Mauritanie est divisée en 5 zones : la zone aride, la zone sahélienne Ouest, la zone sahélienne Est, la zone du fleuve et la façade maritime.

Les principaux ensembles géologiques observés sont au nombre de quatre : un socle cristallin précambrien au Nord, un bassin paléozoïque à l'Est, une chaîne hercynienne, les Mauritanides, deux cénézoïques; l'Océan Atlantique et le bassin qui le surmonte à l'Est.

Le secteur agricole dont les productions ne couvrent que 40% de la demande nationale, n'occupe que 0,3% de la superficie totale du pays. Il est divisé en systèmes de cultures de décrues, pluviales, irriguées et d'Oasis. La proportion des terres arables est de 0,2%.

Soumises aux conditions climatiques difficiles (précipitations rares) et à l'action anthropique, les ressources forestières de la Mauritanie sont très dégradées. Le Nord est désertique et les zones boisées sont localisées dans la partie Sud du pays. Les estimations donnent 13.800 ha au domaine forestier et 48.000 ha de forêts classées.

Les eaux de surface sont rares et le pays est caractérisé par un réseau hydrogéologique quasi nul, à l'exception de la vallée du Fleuve Sénégal.

La barrage de Diama joue un très grand rôle dans le blocage de la remontée de la langue salée et permet d'irriguer de nombreuses terres agricoles.

Les côtes mauritaniennes sont l'une des plus poissonneuses du monde et la production annuelle est estimée à 100.000 tonnes de poissons de fonds divers et 550.000 tonnes d'espèces pélagiques.

Les productions en poisson d'eau douce, estimées jadis à 30.000 tonnes par an, ont beaucoup baissé aujourd'hui au niveau du Sénégal suite aux longues années de sécheresse.

La réalisation de la Monographie Nationale en matière de Biodiversité, s'est faite grâce au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et à l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Sur la base des directives et principes directeurs du document "Planification Nationale de la Biodiversité" (WRI, PNUE, UICN, 1995), il a été établi un cadre institutionnel pour suivre les étapes de base du processus de planification de la biodiversité en Mauritanie.

C'est ainsi qu'une équipe pluridisciplinaire, composée d'experts nationaux provenant des institutions nationales d'Enseignement et de la Recherche Scientifique, a été constituée pour réaliser les études thématiques de la Monographie Nationale et appuyer la coordination du projet dans tout le processus de formulation de la Stratégie et du Plan d'Action. Cinq groupes de travail ont été constitués pour réaliser les études thématiques suivant une approche écosystémique pour déterminer les composantes des milieux / écosystèmes sur les sites ciblés représentatifs des différentes situations biogéographiques et écologiques en Mauritanie.

## **2.Contenu et perspective.**

Aux fins d'une Monographie aussi complète que possible, des inventaires biologiques complets et fiables sont une exigence fondamentale à la prise de décisions en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques.

Ces inventaires, ont permis de recueillir les informations sur l'état actuel et les tendances des espèces, des ressources génétiques, des habitats et des paysages naturels. Ils ont fourni une base permettant de déterminer l'évolution de la situation des ressources biologiques, l'établissement de taux de récolte durable, la réalisation de recherches, la mise en valeur des ressources et la planification de l'utilisation des terres, ainsi que l'évaluation des répercussions des décisions sur les écosystèmes.

L'évaluation de l'état des ressources biologiques en Mauritanie, a été faite sur la base d'une grande approche écosystémique; d'où les cinq groupes de travail constitués pour réaliser les études thématiques.

Le contenu de la Monographie Nationale, par respect et par adhésion aux différents écosystèmes du pays, s'articule autour de cinq thèmes dont les quatre sont constitués pour étudier les différentes biodiversités :

- A- La Biodiversité marine et côtière (milieux des littoraux et marins), y compris l'avifaune;
- B- La Biodiversité forestière, faunistique (milieux des aires protégées et des réserves de faune sauvage) et pastorale (espace pastoral);
- C- La Biodiversité agricole (milieux pédologiques, y compris les Oasis);
- D- La Biodiversité des eaux intérieures (milieux aquatiques d'eau douce y compris Delta, Lacs, Mares, Rivières, Marigots, Sources); notamment la vallée du fleuve Sénégal et les lacs;

Et le cinquième groupe (E) s'est penché sur les thèmes suivants :

- Les facteurs socio-économiques qui affectent la biodiversité (tourisme, transport, commerce, industrie);
- L'environnement institutionnel et juridico-législatif concernant l'utilisation durable des ressources biologiques;
- Les coûts, les avantages monétaires et non monétaires de la conservation des ressources biologiques;
- La cohérence, la synergie, l'articulation avec les autres exercices de la planification environnementale (PANE, CCD, Convention Zones Humides, etc.).
- La problématique de participation des populations autochtones aux prises de décisions concernant la gestion durable des ressources biologiques de leurs territoires, voire les règlements locaux et les conventions communautaires de gestion des ressources biologiques.

La perspective pour la Mauritanie consiste à prendre, en plus de son adhésion à plusieurs conventions, des engagements envers la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques.

Au plan national, ces engagements comprennent la Stratégie Mauritanienne de la Biodiversité qui est un engagement national à mettre en œuvre la Convention sur la diversité biologique en relevant le défi des réactions des populations et des décideurs.

### **III. GRANDS DEFIS ET MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION EN MAURITANIE.**

#### **1. Mise en œuvre de la convention de la biodiversité en Mauritanie : défis et réactions**

Le processus de mise en œuvre de la Convention sur la Biodiversité pour tout pays signataire constitue un défi, surtout pour un pays désertique comme la Mauritanie. En effet, les réactions des populations voire des décideurs peuvent être plus ou moins positives selon le niveau de compréhension de ces derniers et les intérêts mis en jeu. Pour une meilleure compréhension et pour relever ce défi, il est avant tout nécessaire d'avoir une démarche globale permettant d'améliorer au niveau national certains aspects importants de la mise en œuvre.

#### **2. L'établissement de la Stratégie Nationale**

La Stratégie nationale présente clairement notre vision nationale de la biodiversité. Pour mieux clarifier la position de la Mauritanie, elle dégage également 8 principes directeurs couvrant tous les aspects des modalités de la mise en œuvre de la Convention internationale de la biodiversité dans notre pays.

L'ossature de la Stratégie est constituée par des thèmes sectoriels structurés autour d'une problématique, des objectifs à atteindre, les options stratégiques, les actions en cours et les actions envisagées.

Les actions envisagées présentent les projets pour combler les lacunes et édifier les éléments de l'utilisation durable de la biodiversité par les Mauritaniens. Ce sont en outre les projets supposés prioritaires pour chaque thème sectoriel et qui doivent attirer avant tout l'attention des acteurs du développement concernés dans la thématique (Ministères, Directions centrale ou régionale, Organismes, Centres de recherche ou ONG). Comme on peut le constater la réalisation de chaque projet demande la concertation et la participation des acteurs de développement. Pour avoir le soutien des décideurs et des organismes financiers, tout projet doit être profondément étudié. Pour les besoins d'un consensus national autour de chaque projet; il est nécessaire de mener des ateliers de sensibilisation et d'information à deux niveaux: au niveau régional et au niveau central.

Si les projets sont mieux préparés, les indicateurs de suivi seront facilement applicables pour mieux évaluer le processus de la mise en œuvre de la convention de la biodiversité au niveau national.

#### **4. Améliorer la capacité des populations mauritanienne à intégrer les considérations de la biodiversité à la prise de décision**

##### **a) améliorer la connaissance sur la biodiversité mauritanienne.**

Toute prise de décision, pour la mise en œuvre de la Convention doit se baser avant tout sur la connaissance de notre biodiversité, sur son utilité et surtout sur la nécessité de la conserver et de l'utiliser de manière rationnelle et durable. Ce besoin de connaissance a nécessité avant tout l'établissement d'une Monographie Nationale de notre biodiversité qui, non seulement présente son état actuel, mais aussi en analyse les composantes et dresse les lacunes ainsi que les points prioritaires d'intervention. Cette étude a donc permis, dans sa première version, de dégager les menaces pesant sur notre biodiversité et les mesures appropriées pour sa préservation, sa conservation et sa restauration.

Les Mauritaniens disposent ainsi de données qui les aideront à mieux gérer ce patrimoine biologique et de comprendre que leurs activités socio-économiques peuvent avoir des impacts plus ou moins négatifs sur la conservation de notre biodiversité. Les acteurs de développement du pays trouveront dans la monographie des informations nécessaires pour orienter leur choix sur les espèces cultivées, les races élevées, les principales espèces et variétés disponibles et vulgarisées, les espèces nuisibles, médicinales, envahissantes... Ces connaissances sur la biodiversité doivent normalement rendre leurs activités économiquement plus rentables.

Il faut rappeler que la Monographie Nationale a eu pour première conséquence l'établissement de la Stratégie Nationale et du Plan d'action sur la Biodiversité, qui dégagent les axes prioritaires d'intervention et les orientations stratégiques, indexant les lacunes et les insuffisances des actions en cours et orientant le choix des actions prioritaires qui aideront les décideurs à planifier des projets en fonction des ressources disponibles.

La connaissance de l'état actuel de la biodiversité à travers la Monographie et la Stratégie nationales sont donc des étapes importantes dans la mise en œuvre de la Convention. C'est également un défi pour le peuple mauritanien, pour les décideurs et les chercheurs de poursuivre l'action entamée, pour approfondir les connaissances sur notre biodiversité dans le noble but de la surveiller, de la conserver et de l'utiliser de manière durable.

Le renouvellement de ces connaissances mérite d'être amélioré par l'établissement d'inventaires complets, fiables et basés sur l'existant.

## **b) Amélioration des inventaires de la biodiversité**

L'aperçu des inventaires présentés dans le cadre de la première version de la Monographie Nationale a montré qu'un travail constant et soutenu doit être entretenu pour les améliorer. On constate en effet que ces inventaires concernent le plus souvent les animaux et les végétaux supérieurs pour lesquels les données sont relativement disponibles. Les données concernant les virus, les bactéries, les champignons, les insectes, les mollusques, les termites sont presque absentes des inventaires présentés. Des efforts supplémentaires (investissement et formation) doivent être fournis pour la recherche de ces informations également très utiles pour compléter les inventaires. Des informations sur l'habitat de la biodiversité, sur son évolution ainsi que des données sur la valeur économique de la biodiversité sont également nécessaires. Les aspects de la distribution, de la répartition, de la migration de la biodiversité doivent compléter les inventaires pour mieux cerner les tendances. Des efforts soutenus doivent être déployés pour que les inventaires futurs prennent en considération d'autres critères comme l'interaction entre espèces, les effets des introductions et les impacts des aménagements socio-économiques sur des réarrangements possibles de la répartition naturelle de la biodiversité dans leur écosystème.

L'élaboration des inventaires complets et fiables constitue donc un défi pour tous les Mauritaniens. L'apport conjugué de toutes les sphères de la société, de tous les secteurs de développement est la première des priorités nationales. La formation doit cibler les cadres scientifiques de cueillette de données biologiques. Les secteurs de collecte doivent s'appuyer sur des moyens réels, sur des acquis, ainsi que sur des compétences locales, régionales et nationales.

Les deux grandes contraintes dans le domaine de l'établissement des inventaires fiables de la biodiversité sont:

- la mise en place des moyens nécessaires (compétences et ressources financières).
- le choix du temps suffisant, nécessaire pour pouvoir sillonner le pays durant toute l'année pour avoir des informations fiables.

Plusieurs de ces recommandations sont d'ailleurs présentées sous forme d'actions envisagées dans la Stratégie et le Plan d'Action National de la biodiversité.

### **o Améliorer les inventaires biologiques**

Dans la première version de la Monographie Nationale, les inventaires des espèces sont présentés en tenant compte des écosystèmes: biodiversité terrestre, biodiversité des eaux douces, biodiversité et biosécurité, biodiversité marine et côtière et biodiversité agricole. Nous présentons sommairement le contenu de ces inventaires pour en dégager une analyse permettant de les améliorer.

## **o Inventaire de la flore terrestre**

Les espèces floristiques sont listées par région, ce qui explique quelques répétition des entités d'une région à une autre. Après cette présentation, les espèces sont, par la suite, classées suivant leur état, leur nature et leur utilité. On remarque ainsi la présence de 14 espèces menacées d'extinction, 13 espèces revêtant une valeur économique ou socio-culturelle, 9 espèces endémiques, 23 espèces médicinales, 4 espèces "indicateurs" ou "témoins", 14 variétés nécessitant une préservation de leur diversité génétique, 22 espèces protégées à l'intérieur des zones de conservation et 8 espèces collectionnées ex-situ.

Un autre aspect méritant d'être souligné à ce niveau concerne la situation de la flore dans les aires protégées. La Mauritanie dispose juridiquement de 30 forêts classées, plus de 48000 ha, vouées de plus en plus à une destruction progressive, surtout au niveau des forêts classées de la vallée où l'*Acacia nilotica* fait l'objet d'une forte exploitation.

Parmi les menaces qui pèsent sur cette flore terrestre, on note la sécheresse, les vents de sable, l'exploitation du bois, le défrichement et les feux de brousse. Pour protéger la flore de ces menaces les axes prioritaires de conservation se caractérisent par l'élaboration et l'adoption par le gouvernement d'un Plan Directeur de Lutte Contre la Désertification (PDLCD) qui couvre la sécurité alimentaire, la régénération du milieu naturel, la fixation des populations dans leur terroirs et le développement à long terme. Les autres lacunes et actions prioritaires sont consignées au niveau de la Stratégie Nationale et le Plan d'Action de la biodiversité.

## **o Inventaire de la faune terrestre**

L'inventaire à ce niveau est fait également par région en tenant compte des composantes de la faune: mammifères, oiseaux et reptiles. Pour chaque région, les inventaires tiennent compte des espèces disparues, des espèces menacées d'extinction (gazelles, oryx, addax, l'autruche, la grande outarde, la pintade); des espèces protégées sous forme de collection ex-situ (Oryx), et des espèces qui font l'objet des lois nationales ou internationales (singe rouge, singe babouin, singe vert, gazelles, addax, oryx, lion, panthère et guépard). Dans certaines zones mauritaniennes (les Parcs, la réserve de Tilemsi, d'El Aguer et de Guelb Richatt), la situation de la faune reste cependant précaire. Certaines réserves méritent donc une révision totale de leur statut actuel .

Il est indispensable de souligner les principales menaces pesant sur cette faune. Il s'agit surtout de la sécheresse et de la désertification qui, progressivement, conduisent à la destruction des habitats. Le défrichement des forêts, la chasse abusive et peu contrôlée avec l'utilisation des armes à feu constituent d'autres menaces sur la faune.

Les orientations et les axes prioritaires des mesures de conservation doivent avant tout s'orienter vers la protection de l'écosystème entier au lieu de concentrer les efforts sur la protection de quelques espèces. La Stratégie Nationale de conservation de la nature (SNC) élaborée et adoptée, doit valoriser la faune sauvage et permettre de maintenir les biotopes écologiques essentiels et préserver de manière durable les ressources naturelles et les écosystèmes.

### **c) Inventaire de la biodiversité agricole**

Deux parties sont prises en considération: inventaires de la biodiversité des races d'animaux élevées et inventaires des végétaux cultivés.

#### **o Inventaire des races élevées.**

Les inventaires présentés montrent que l'élevage mauritanien est essentiellement constitué de ruminants domestiques adaptés aux sévères conditions climatiques du pays. Les inventaires présentés sont principalement ceux des ovins et les caprins (10 332 000), les bovins (1 137 000) et les camelins (1 312 000). Ce cheptel produit annuellement 400 000 tonnes de lait et 70 000 tonnes de viande. Les inventaires présentés tiennent compte de l'aire géographique, des caractères généraux des espèces, des caractéristiques ethniques, des aptitudes au travail et de la production de la viande et /ou du lait.

La répartition est faite aussi suivant le système d'élevage (transhumance, nomadisme et sédentarisation) en tenant compte des deux nouvelles formes d'élevage: intensif ou extensif.

Il a été préconisé d'assurer le perfectionnement des races autochtones et l'introduction de races étrangères à haut potentiel génétique pour un brassage assurant l'amélioration de la diversité génétique.

#### **o Inventaire des végétaux cultivés.**

L'agrobiodiversité mauritanienne est essentiellement composée de céréales (mil, maïs, sorgho, riz, blé, orge), les cultures maraîchères et les cultures fruitières. La vulgarisation des variétés issues de ces espèces se fait soit en agriculture pluviale, irriguée, de décrue ou oasienne. Cette répartition dépend de l'espèce elle-même (adaptation), du type du sol et de la disponibilité en eau.

#### **d) Inventaire de la biodiversité marine et côtière.**

La zone marine et côtière est considérée comme le lieu de contact entre les espèces à affinité tropicale et les espèces à affinité tempérée. Le caractère mixte de cette zone offre un environnement propice pour plusieurs espèces d'où la richesse de la diversité biologique de cette zone. Le développement d'importantes populations phytoplanctoniques sert de support à des populations de zooplanctons et des stocks importants de poissons d'une valeur commerciale considérable.

##### **o Inventaire des espèces animales (marines et côtières)**

On note les espèces de zooplancton, d'éponges des poissons, des crustacées des mollusques, des reptiles et des mammifères marins.

##### **o Inventaire des espèces végétales.**

Les inventaires des espèces végétales se répartissent également en espèces marines et en espèces côtières. La flore marine est constituée surtout de phytoplancton, des phanérogames, des algues marines et de la mangrove.

#### **e) Inventaire de la biodiversité d'eaux douces.**

Les listes des espèces sont présentées sous forme d'inventaires de la flore d'eaux douces, d'inventaires des oiseaux d'eaux douces et des inventaires de poissons et d'animaux d'eaux douces.

Pour mieux inventorier la flore et la faune des eaux douces mauritaniennes, des sites écologiques ont été ciblés (La haute et la moyenne vallée, le Delta du fleuve Sénégal et le Parc National Diawling, les lacs ALeg, Mâle et R'Kiz, la Mare de Kankossa et la vallée du Karakoro, la mare Mahmouda, la Tamourt En Naaj et la source Terjiit). Même si ces sites sont loin de couvrir la totalité des zones humides mauritaniennes, ils offrent tout de même une certaine représentativité due à leur superficie, à leur situation géographique et surtout à leur importance dans les activités socio-économiques de la population mauritanienne.

##### **o Inventaire de la flore d'eaux douces.**

Les zones humides constituent un habitat idéal pour la diversité biologique surtout dans un pays désertique comme la Mauritanie. L'inventaire présenté est composé de plus 180 espèces

floristiques aquatiques ou hygrophiles. Ces inventaires présentés d'abord pour chaque site (zone humide) sont regroupés en annexe en tenant compte de la famille de l'espèce, de son habitat. Certaines remarques présentent l'utilité de l'espèce, son nom vernaculaire ou son état actuel (menacé, envahissant, médicinal, adventice ou fourragère...).

La flore est essentiellement composée de graminées annuelles hygrophiles avec des espèces qui se retrouvent dans tous les sites, des espèces rares, trouvée dans quelques sites seulement (*Vitivera* sp, *Phragmites* sp, *Oryza* sp. ), d'autres espèces aquatiques partout menacées par l'assèchement des cours d'eau (*Nymphaea* sp., *Typha* sp., *Sporobolus* sp., *Cyperus* sp. et *Ipomoea aquatica*), des espèces envahissantes et parfois adventices de la riziculture (*Cyperus* sp., *Indigofera* sp.). Certains ligneux hygrophiles sont partout menacés par des coupes abusives (*Acacia nilotica* et *Hyphaene thebaica*). Les principales menaces qui pèsent sur cette flore sont de trois types: sécheresse, aménagement hydro-agricole et menaces anthropiques et animales.

#### **o Inventaire des poissons et des animaux d'eaux douces.**

Les inventaires concernent essentiellement les poissons, mais aussi les batraciens, les reptiles et certains animaux d'eaux douces. Parmi les 20 000 espèces de poissons vivant dans le monde 40 % sont des poissons d'eaux douces. Dans le cas de la Mauritanie, on compte environ 100 espèces d'eaux douces dans le fleuve Sénégal. L'inventaire en présente 84 espèces de poisson; 3 espèces de mammifères hygrophiles (phacochères, lamantin et hippopotame); 2 espèces de batracien; 2 espèces de reptiles (le boa et les crocodiles) et quelques insectes hygrophiles.

Dans les remarques de ces inventaires on peut noter que le lamantin et les crocodiles ont presque disparus du fleuve, l'hippopotame est rare alors que le boa est menacé. Presque toutes ces espèces sont menacées par l'assèchement des lacs, mares et cours d'eaux.

#### **o Inventaire des oiseaux.**

L'inventaire est effectué en tenant compte des zones humides les plus représentatives de la Mauritanie (Parcs, Lacs et mares). Le lac Aleg héberge les plus grands effectifs d'oiseaux migrateurs et hivernant. Il reste encore considéré comme étant un site important pour la conservation de plusieurs espèces migratrices Paléarctiques (ibis falcinelle 575 individus, barge à queue noire 31000 individus, sarcelles d'été 50000 individus pour ne citer que ces espèces). C'est pourquoi ce site est retenu par Wetland International parmi les 10 sites sous statut de protection les plus importants de l'Afrique qui devraient bénéficier d'un statut officiel comme zone humide d'importance internationale.

Le lac de Mâle est un site important pour les anatidés Paléarctiques et afro-tropicaux totalisant en janvier 1997 42 % des sarcelles d'été présentes en Mauritanie.

L'inventaire pour la Tamourt En Naaj (une zone humide intérieure) montre son importance pour les oiseaux migrateurs traversant le Sahara. En absence de données récentes, ces listes présentent certaines espèces comme *Anas* sp.

Le Parc National Diawling a pour objectif la restauration et la conservation d'une portion significative du bas-Delta dont l'écosystème a été complètement bouleversé par les aménagements autour du barrage Diama. La restauration de la biodiversité est un objectif prioritaire. Les oiseaux sont de retour avec un effectif annuel global en moyenne de 70000 individus et la présence de plus de 300 espèces. La tendance générale dans le cadre de la population des oiseaux dans les zones humides montre, en dehors du Parc National de Diawling, en général une baisse, notamment en ce qui concerne les oiseaux afro-tropicaux. Cette tendance est surtout due à des sécheresses et aux effets négatifs des projets de développement agricole et pastoral ayant rarement fait l'objet d'études d'impacts environnementaux par des structures indépendantes.

#### **4o Intégrer la biodiversité aux programmes sectoriels**

L'objectif de la Stratégie et du Plan d'Action National de la biodiversité est d'assurer un lien entre les considérations biologiques (données et informations) avec les programmes en cours ou envisagés dans le but de combler des lacunes ou d'assurer une utilisation durable de notre patrimoine biologique. Ce lien nécessite l'intervention des ministères ou des organismes de l'état dans la mise en œuvre de la Convention sur la biodiversité dans le contexte mauritanien. Pour cela une intégration de la biodiversité aux programmes, aux politiques et à la planification nationales est indispensable.

##### **a) Biodiversité et foresterie**

Les forêts en tant que peuplement dynamique et vivant de végétaux reflètent bien la diversité biologique, mais constituent également un habitat idéal pour la faune et les végétaux inférieures.

La Mauritanie dispose de 30 forêts classées couvrant une superficie globale de 48000 ha. Ces forêts, constituées essentiellement d'*Acacia nilotica* en association avec d'autres espèces le long de la vallée du fleuve Sénégal, sont actuellement fortement menacées. On assiste à l'implantation d'une formation végétale pauvre dans les lieux occupés jadis par ces forêts. La protection de ces forêts par des lois fiables et applicables protégera directement ou indirectement

la faune terrestre. En effet, dans plusieurs cas, la protection des ressources biologiques passe par la protection en amont du milieu naturel par la création des zones protégées. Certaines réserves de conservation existent à l'échelle du pays (réserve de Tilemsi, d'El Aguer, de Guelbs Richatt), mais leur statut et celui des autres dont la création est indispensables doit être revu et soutenu par des lois fiables et applicables.

#### **b) Biodiversité et gestion de la pêche**

Le contrôle et la gestion de la pêche est un élément important et indispensable pour la conservation et l'amélioration de la biodiversité. Dans ce domaine, la gestion rationnelle et la préservation des ressources passent par le contrôle et la surveillance des ressources halieutiques. Les activités de protection peuvent englober la lutte contre la pollution du milieu marin, la lutte contre la fraude et les trafics illicites en mer, l'application des lois strictes en matière de protection des ressources biologiques des sites aquatiques.

En matière de pêche, l'article 12 du décret 89.100 a fixé toutes les zones où la pêche doit être interdite. De même, dans le cadre de la protection des individus jeunes en vue d'assurer la reproduction, le Ministre chargé des pêches peut arrêter toutes les activités de pêche pour deux mois (arrêt biologique). D'autres mesures de protection de la biodiversité des eaux concernent les moyens de pêche (filets et méthodes de pêche) et la tailles des individus à débarquer, transporter, acheter ou vendre. Bien que les ressources halieutiques puissent être exploitées par des organismes étrangers, ces derniers doivent respecter la législation mauritanienne en matière de pêche dans le cadre des accords et arrangements bilatéraux signés par l'Etat.

#### **b) Biodiversité et utilisation des terres**

L'ordonnance No 83.127 du 05/06/1983 portant réorganisation foncière et domaniale et son décret d'application No 90.020 du 31/01/1990 définissent le statut des sols. La terre est aussi étatisée pour en faciliter la gestion et la planification. Cette protection est directement liée à une certaine protection de la biodiversité du fait que le sol constitue l'habitat prioritaire pour la faune et la flore. Ainsi, les préoccupations de protection de l'environnement (de la terre) soutiennent la mise en œuvre de la protection de la biodiversité.

#### **d) Biodiversité et exploitation minière**

La recherche et l'exploitation minière peuvent avoir un impact plus ou moins négatif sur la conservation de la biodiversité et surtout sur la distribution des espèces dans leur écosystème naturel. Certaines lois, élaborées à une époque où les préoccupations environnementales étaient éclipsées par les préoccupations du développement, ne comprenaient pas de dispositions

relatives à la protection de l'environnement et encore moins celles concernant spécifiquement la biodiversité. Actuellement, des lois strictes doivent obliger les acteurs de la recherche et de l'exploitation minière de mener avant tout une étude d'impact sur l'environnement et sur la biodiversité et ce, avant de démarrer toute activité.

#### **e) Biodiversité et conservation in-situ et ex-situ**

Les inventaires présentés dans la Monographie Nationale mettent en évidence des menaces sérieuses pouvant conduire à l'extinction ou à la disparition de certaines espèces. Pour éviter, ou au moins, limiter les effets de ces menaces, des mesures de conservation sont nécessaires. Dans le cadre des principes directeurs de la Stratégie Nationale, la conservation in-situ est avant tout prioritaire. Les éléments d'une telle conservation doivent prendre en considération avant tout la protection des écosystèmes dont la dégradation conduit sans faute à la destruction de la biodiversité (exemple biodiversité des eaux intérieures).

La conservation concerne la faune et la flore terrestres, marines et côtières, les végétaux cultivés et les races d'animaux élevés ainsi que les zones humides.

En Mauritanie, 22 espèces végétales sont protégées suivant l'article 52 de la loi 97/007 du 20 janvier 1997 portant code forestier. La même loi portant code de la chasse protège certaines espèces animales à l'intérieur des zones de conservation.

En dehors des deux parcs (PND et PNBA), la Mauritanie dispose de trois autres réserves naturelles (la réserve de Tilemsi, celles d'El Aguer et de Guelb Richatt) dont le statut doit être revu.

La conservation ex-situ n'est envisagée que pour des espèces assez difficilement conservables in-situ. Ainsi, 8 espèces floristiques sont conservées. Pour les espèces animales, on ne note aucune structure de conservation.

Dans le domaine de l'agriculture 250 accessions de variétés d'espèces cultivées indigènes et de variétés mondiales existent sous forme de collection au niveau du CNRADA. Ainsi, le sorgho, le maïs, le niébé, le blé et le mil sont des espèces locales conservées. Le riz, le sorgho et le maïs sont conservés également sous forme de semence dans les chambres froides du CNRADA. Il faut noter que dans le domaine de la conservation ex-situ, beaucoup de chose reste à faire surtout l'exploitation des progrès récents réalisés en biotechnologie.

## 5. Améliorer la gestion et la diffusion de l'information

Les données consignées dans la Monographie Nationale sous forme d'inventaires sont le résultat d'une investigation faite par une équipe multidisciplinaire. Elles caractérisent l'état et la tendance de la biodiversité mauritanienne et doivent donc être utilisées pour orienter les activités socio-économiques. Ces données doivent donc être disponibles pour les acteurs du développement et les décideurs d'où la nécessité et l'importance de leur diffusion.

L'une des premières utilisations de ces données est réalisée lors de l'établissement de la Stratégie et du Plan d'Action National de la biodiversité. Dans ce document les informations et les données sont groupées sous forme de grands thèmes sectoriels interpellant des structures spécifiques du gouvernement. Une telle démarche facilitera la gestion des données, leur utilisation et leur compréhension pour une meilleure diffusion à travers les acteurs du développement de chaque organisme étatique ainsi interpellé. Ce regroupement sectoriel ne doit en aucune façon créer des cloisonnements entre les organismes. L'information doit être diffusée, soit par des ateliers ou des campagnes de sensibilisation pour une compréhension plus élargie de son contenu. Les données ne doivent pas, en d'autres termes être considérées comme une propriété privée de l'organisme interpellé par la Stratégie Nationale. Par exemple, les données sur les espèces aquatiques, peuvent bien intéresser les structures de pêche, mais aussi les structures dont le mandat est de protéger la biodiversité mauritanienne. Les informations sur les oiseaux sont importantes pour mieux organiser et réglementer la chasse, mais aussi pour les besoins de la recherche sur le comportement biologique des oiseaux dans la planète.

Dans la suite logique de la mise en œuvre de la Convention sur la biodiversité après l'établissement de la Monographie et de la Stratégie nationales, il est indispensable de créer une Commission Nationale de Collecte, de Gestion et de Diffusion de données biologiques. La formation et les stages doivent être prévus pour améliorer les compétences des cadres intervenant dans cette commission.

### a) Valoriser les connaissances traditionnelles

Sous réserves des dispositions de la législation nationale, le pays signataire respecte, préserve et maintient les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en favorise l'application sur une grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, innovations et pratiques et encourage le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques.

*Article 8j de la Convention sur la diversité biologique.*

Chaque partie contractante protège et encourage l'usage coutumier des ressources biologiques conformément aux pratiques culturelles traditionnelles compatibles avec les impératifs de leur conservation et de leur utilisation durable.

*Article 10c de la Convention sur la diversité biologique*

En Mauritanie, les connaissances traditionnelles ayant trait aux modes de gestion et de conservation des ressources biologiques demeurent sous-utilisées. Pourtant ces connaissances traditionnelles peuvent constituer une base solide pour l'élaboration des performances et des politiques de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

Il y a donc nécessité – pour réduire l'écart entre les approches scientifiques et les approches traditionnelles – de trouver une combinaison permettant la mise à contribution conjointe de ce qui est le plus efficace des deux approches.

Mais, si les approches scientifiques sont connues, celles qui relèvent des connaissances traditionnelles restent peut maîtrisées. Il faut à cet effet :

- Inventorier et valoriser les connaissances et les pratiques traditionnelles pouvant contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.
- Faciliter le maintien des traditions sociales et culturelles qui appuieront la transmission, de génération en génération et d'une collectivité à une autre, des connaissances et des pratiques traditionnelles concernant l'utilisation des ressources biologiques.

Une partie importante des données consignées dans la Monographie Nationale est obtenue par des équipes de consultants nationaux qui ont sillonné le pays à la recherche de données et d'informations sur la biodiversité. Ils ont contacté les utilisateurs directs de la biodiversité, qui disposent d'une riche connaissance traditionnelle basée sur l'expérience, le vécu, la tradition et le savoir-faire quotidien. Ces connaissances d'une grande utilité, doivent faire l'objet d'une recherche dans le but de les utiliser pour compléter les connaissances basées sur les aspects scientifiques. Cette fusion permettra entre autre de mieux comprendre la tendance actuelle de la biodiversité. Par ailleurs, les méthodes traditionnelles de conservation, d'exploitation, de reproduction, de régénération et de restauration des espèces peuvent compléter, voire appuyer les considérations scientifiques dans ce domaine.

#### **b) Etablir un programme de Formation –Education – Sensibilisation**

La biodiversité est un problème multidimensionnel à nombreuses facettes qui n'est pas facile à comprendre à prime abord sauf de façon très superficielle. En Mauritanie, les données sur l'environnement en général et sur la biodiversité en particulier demeurent fragmentaires et parfois peu fiables. La dégradation progressive des ressources biologiques constitue une grande inquiétude pour les spécialistes de la conservation. Le public et les politiques ne mesurent nullement le niveau de dégradation des ressources biologique et ce malgré les efforts considérables consentis par l'Etat en vue de sensibiliser l'opinion sur les causes de la dégradation des ressources.

Pourtant, la persistance de la sécheresse avec ses effets négatifs tant sur les milieux écologiques, les unités sociales, que sur le cheptel; le retrécissement des poches arables; la déforestation galopante et la perturbation du cycle pluviométrique sont autant d'indicateurs qui doivent faire prendre conscience à tous les Mauritaniens.

Ce manque de prise de conscience ne peut cependant être considéré comme une aversion vis à vis des politiques de saine conservation des ressources biologiques. En effet, les plans

d'aménagement de certaines forêts classées initiés par la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural tout comme d'autres projets visant une meilleure gestion des milieux écologiques, a bénéficié du concours des populations concernées.

Il s'agira – dans le cadre d'une politique de formation, d'éducation et de sensibilisation- d'expliquer aux Mauritaniens ce qu'ils pourraient entreprendre pour appuyer les efforts de conservation.

Les paysans, les pasteurs et les éleveurs, les pêcheurs æt. doivent être suffisamment informés sur la façon dont ils peuvent réduire les impacts sur l'environnement tout en poursuivant leurs activités économiques.

Il faut éduquer et sensibiliser la population (décideurs et consommateurs) sur l'importance de la diversité biologique et les modes de vie qui occasionnent le déclin ainsi que sur les problèmes environnementaux; sur la nécessité de conserver la biodiversité et sur l'utilisation durable des ressources biologiques.

*Stratégie mauritanienne de biodiversité; 1999 page 45.*

Cet objectif pourrait être atteint à travers :

- L'organisation de diverses activités populaires en vue d'informer et sensibiliser les populations sur l'importance de la diversité biologique;
- L'utilisation des mécanismes d'exécution existants pour élaborer et diffuser un programme d'éducation et de sensibilisation en matière de biodiversité;
- La coordination des activités de sensibilisation, d'enseignement et de formation dispensés par les établissements scolaires, les départements ministériels, les organisations scioprofessionnelles, les groupes conservateurs/utilisateurs et les Organisations non gouvernementales.
- L'établissement d'un suivi permanent de l'état d'utilisation durable et de conservation des éléments de la biodiversité. Ceci permet de comprendre les enjeux et de diffuser, à partir de programmes de surveillance, un ensemble représentatif d'indicateurs de

l'évolution de la biodiversité qui soient facile à comprendre pour le public. Des rapports périodiques indiqueront les tendances et l'état de la biodiversité.

L'application de cette politique de formation, d'éducation et de sensibilisation contribuera sans doute à combler les écarts entre les sciences et la perception du public relativement aux méthodes de conservation des ressources biologiques. Aussi, les décideurs pourront s'en servir comme guides pour exécuter des programmes résolument tournés vers une saine conservation des ressources biologiques.

#### **c) Lois et mesures incitatives :**

- **Rehausser la valeur économique liée à la biodiversité.**

En Mauritanie, très peu de recherche se font dans le domaine de la valeur économique de la biodiversité. Le capital naturel et donc loin d'être reflété dans les comptes nationaux. Pourtant, ces recherches sont très importantes pour la prise de décision portant sur les terres et le ressources et pour l'élaboration des mesures incitatives ciblées de façon appropriée aux plans social et économique.

En effet, il est fréquent que des plantes, des animaux et des habitants qui n'ont pas de valeur commerciale évidente soient perdus. Certes la valeur des formes de vie individuelles est difficile à déterminer; celle de la variété des formes de vie l'est encore plus. Pourtant, la valeur économique des nombreux produits et services découlant de la biodiversité pour les citoyens est une exigence fondamentale du développement durable.

Pour avoir une méthode intégrée de prise de décision il est nécessaire de comprendre la valeur économique de la biodiversité.

- **Mesures incitatives économiques et sociales.**

Les décisions relatives à l'utilisation des terres et des ressources peuvent être influencées par les mesures incitatives. Dans ce domaine, le défi est de savoir quelles sortes de mesures incitatives sont requises et comment on peut les utiliser positivement. A cet effet, il faut effectuer des recherches et des essais.

Il s'agira de "responsabiliser les acteurs privés à la conservation et à l'exploitation durable des ressources de la diversité biologique par des mesures fiscales incitatives redevance, subvention, réduction des taxes etc."

Les décideurs pourront également "recourir à la technique de rachat des créances "debt swap" pour financer des actions favorables à la diversité biologique.

- **Les lois :**

Une approche globale de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité doit reposer sur les lois adaptées.

En Mauritanie, la gestion de la biodiversité et des problèmes environnementaux relèvent de divers secteurs et fait partie intégrante du travail de plusieurs Ministères et Services. Il existe une faible coordination entre ses services dont les responsabilités se recoupent fréquemment. Afin d'améliorer la situation il est souhaitable de restructurer et de renforcer l'un des organes existants, qui fera fonction d'agence nationale chargée de la coordination de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique. Pour donner une impulsion institutionnelle à cette réforme, les instructions devront émaner des plus hautes instances du Gouvernement en vue de l'intégration des questions environnementales et de la biodiversité dans le développement.

*Stratégie Mauritanienne de la Biodiversité page 50.*

Cette situation pourra être améliorée en intégrant, dans les lois nationales régissant l'exploitation des ressources naturelles, des dispositions qui répondent aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique tout en mettant en place un cadre institutionnel et administratif favorisant la concertation intersectorielle et interministérielle.

En favorisant l'application des lois, décrets et règlements portant sur l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité, la Mauritanie contribuera notamment à une saine gestion de ses ressources biologiques.

• **Evaluation environnementale :**

[Chaque partie] adopte des procédures permettant d'exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets qu'elle a proposés et qui sont susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique en vue d'éviter et de réduire au minimum de tels effets, et, s'il y a lieu, permettre au public de participer à ces procédures.

*Article 14 de la Convention sur la diversité biologique*

Cet article de la Convention reconnaît l'Evaluation Environnementale comme étant un mécanisme important de prise de décision pour rassurer la protection de la diversité biologique. C'est également un modèle clé de gestion intégrée de l'écologie devant amener tous les acteurs à respecter les obligations en vertu de la Convention sur la diversité biologique.

En Mauritanie, l'Evaluation Environnementale est peu pratiquée, voire inexistante. Rien ou presque ne peut aider les spécialistes de l'Evaluation Environnementale à évaluer l'impact des projets proposés sur la biodiversité. En effet, la faisabilité et la conception de plusieurs projets à grande échelle doivent être déterminées par les évaluations environnementales. Celles-ci doivent avoir comme objectif :

- Offrir une orientation générale aux spécialistes de l'Evaluation Environnementale dans leur examen de la conservation de la biodiversité et de l'utilisation durable dans les approches actuelles d'E.E.;
- Souligner ce que devrait contenir une bonne Evaluation Environnementale et le fait que la conservation de la biodiversité et de l'utilisation durable en sont les pierres angulaires;
- Offrir un aperçu des responsabilités légales liées à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable en vertu de la Convention.